



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	8	0

**OBJET : 34-4 - PORT SALIS -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL
DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 -
INFORMATION AU CONSEIL
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

38/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie, **23 DEC. 2020**

Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **5 JAN. 2021**

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMAËDOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du Port de la Salis à l'Association du Port de la Salis (A.P.S.), par délibération en date du 17 septembre 2010, à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 10 ans et à échéance du 31 décembre 2020.

Ce port comporte 251 places, pour des petites unités jusqu'à 7 mètres. 14 places ont été réattribuées en 2019, ce qui représente un taux satisfaisant (5,6 %) de renouvellement des usagers du port, 30 navires ont été accueillis provisoirement, ce qui représente un taux satisfaisant de 12 %.

Conformément à l'Article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, l'Association du Port de la Salis nous a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2019 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Le délégataire a versé à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, au titre de la redevance annuelle, la somme de :

- Part fixe : 16 749 €

- Part variable (1,5 % du Chiffre d'Affaires Hors Taxes) : 3 100 €

Soit un total de redevance de 19 849 €.

A ce montant s'ajoute une somme forfaitaire de 14 080 € (fonds de concours) versée annuellement et correspondant à un fractionnement (1/20^{ème}) de l'amortissement des bâtiments construits par la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et mis à disposition du délégataire.

Soit un total perçu par la Ville de 33 929 €.

Le Chiffre d'Affaires de l'année 2019 s'est élevé à 206 726 € (+ 3,5 % du C.A. 2018).

La proposition tarifaire augmentée de 2 % par rapport à l'année précédente a été validée par le Conseil Portuaire du 20 décembre 2018 et a été appliquée pour l'année 2019.

Pour rappel, le contrat d'affermage conclu entre la Ville et le délégataire prévoit que les grosses réparations sont à la charge de l'autorité concédante. Les travaux de remise en état du quai Alcide Baccialone se sont finalisés en 2018, pour le coût total de 473 725,20 € T.T.C. suivant :

- Lot 1 : Génie civil et ponton : 464 138,40 € T.T.C.

- Lot 2 : Réseaux : 9 586,80 € T.T.C.

Un certain nombre de travaux d'entretien ont été réalisés en 2019 (entretien des caméras, contrôle et remplacement de certaines chaînes mères et filles, réalisation du Point Propre en juillet, mise en place des bacs de tri, signalétique...) pour un montant de 30 860 € que l'association a autofinancé.

Le port a présenté une demande de balisage permanent, lumineux, auprès du Service des Phares et Balises, afin de sécuriser l'accès du port la nuit par la mise en place d'un feu à secteurs. Les travaux d'installation ont été réalisés en juillet 2019. Le coût de cette installation (10 000 €, 1 000 € d'entretien annuel) est financé par l'Association.

Actions en faveur de l'Environnement :

Le diagnostic de la situation environnementale du port a été réalisé dans le cadre des démarches préparatoires à la labellisation « **Ports Propres** » pour un coût de 10 000 €. Le plan d'action et les travaux nécessaires ont été menés par l'Association du Port de la Salis en 2019, qui est dans l'attente de la certification venant de l'Union des Ports de Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA).

Le délégataire a effectué une demande d'adhésion à la **Charte de Développement Durable**. La Ville d'Antibes ayant accepté la démarche en 2018 le plan d'action chiffré a été élaboré. La demande de travaux a été accordée en novembre 2018. Les travaux d'amélioration ont été réalisés en 2019.

Le délégataire a fait l'acquisition d'un barrage antipollution pour un montant de 1 790 €.

Actions en faveur de l'Animation :

Le délégataire participe activement à l'animation de la cité au travers de fêtes traditionnelles, maritimes et patrimoniales.

Conformément à l'Article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 14 décembre 2020.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port de la Salis » s'agissant de la Délégation de Service Public du Port de la Salis, pour l'exercice 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.34-4 - PORT SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DELEGATAIRE - EXERCICE 2019 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740976 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740976-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public